

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE
SOUS-PREFECTURE DE SENLIS

Réhabilitation de la décharge de NERY - SAINTINES

Réunion de la Commission Locale d'Information et de Surveillance
du 9 avril 1997

Une réunion de la Commission Locale d'Information et de Surveillance pour le site de l'ancienne décharge de déchets industriels de NERY - SAINTINES s'est tenue à la Sous-Préfecture de Senlis, le mercredi 9 avril 1997, sous la présidence de M. Michel BILAUD, Sous-Préfet.

Participaient à cette réunion :

- M. DEGAUCHY, Député de l'Oise,
- Mme CARLIER, Assistante parlementaire,
- M. CALLENS, Conseiller Général, maire de Rouville,
- M. DE SMET, Maire de Saintines,
- M. PICART, Maire de Néry,
- Mme BEHETS, Mairie de Saint-Sauveur,
- M. GOUJARD, Maire de Béthisy-Saint-Pierre,
- M. FONTAINE, Adjoint au maire de Béthisy-Saint-Pierre,
- M. LAVILLE, Président de l'association des riverains de la décharge,
- Mme ROUBEROL, association des riverains de la décharge,
- M. MARRANT, Président du R.O.S.O.,
- Mme PASQUIER, Direction Départementale de l'Equipement - DAMAT de Senlis,
- M. BRACQUART, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. FURRY, Direction Régionale de l'Environnement de Picardie,
- M. DUMONT, Adjoint au Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Picardie,
- M. MARTIN, Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Picardie - Subdivision de Compiègne,
- Mme GLOAGUEN, Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales,
- Mme MOUTON, A.D.E.M.E. Angers,
- M. METTIER, A.D.E.M.E. Picardie,
- M. LARERE, Société ECOTHEME,
- M. POITOU, Société ECOTHEME,
- M. BAS, Société CPIE,
- M. COSTIL, BURGEAP,
- Mme ISAMBART, Préfecture de l'Oise - Direction des Relations avec les Collectivités Locales,
- Mme DUVIVIER, Préfecture de l'Oise - Directeur de la Réglementation, des Libertés Publiques et de l'Environnement,
- M. DUPONT, Préfecture de l'Oise - Direction de la Réglementation, des Libertés Publiques et de l'Environnement,
- M. BÉCQUERELLE, Préfecture de l'Oise - Direction de la Réglementation, des Libertés Publiques et de l'Environnement,
- Mme DANNEEL, Sous-Préfecture de Senlis,

Etait excusé :

- M. le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales.

.../...

M. le Sous-Préfet ouvre la séance en indiquant qu'il souhaite, ainsi que le législateur en a d'ailleurs eu le souci et conformément aux directives données par M. le Préfet, que la C.L.I.S. soit un lieu de transparence, de concertation et d'échange d'informations sans polémique aucune.

M. DEGAUCHY fait part du voeu des élus des communes concernées tendant à ce que des réunions de la C.L.I.S. soient organisées trimestriellement.

M. le Sous-Préfet en prend acte et signale que la C.L.I.S sera réunie autant que de besoin.

Après avoir rappelé que l'arrêté ordonnant l'exécution d'office des travaux pour la réhabilitation du site de l'ancienne décharge a été signé par M. le Préfet le 19 mars 1997, M. BILAUD propose de passer à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

I - Exposé par l'A.D.E.M.E. de l'état des procédures :

Mme MOUTON expose le planning prévisionnel des travaux d'extraction et d'élimination des déchets, dont le point de départ est l'arrêté préfectoral du 19 mars 1997 précité.

*** Marché :**

- Procédure de sélection des candidats = 2 mois.

L'appel à candidature a été lancé le 26 mars 1997. Il est paru dans le Moniteur des Travaux Publics le 4 avril et doit paraître prochainement dans le BOAMP.

La remise des candidatures est fixée au 18 avril 1997.

- Elaboration des offres = 3 mois.

Un dossier de consultation sera remis à 5 candidats qui auront été sélectionnés par l'A.D.E.M.E.

- Examen et mise au point des dossiers = 2 mois.

- Choix de l'entreprise = 3 mois.

Le dossier sera examiné par le comité de gestion de la taxe sur les déchets industriels spéciaux et par la commission supérieure des marchés.

La signature du marché devrait pouvoir intervenir en janvier ou février 1998.

*** Travaux :**

- Préparation du chantier = 4 mois.

Des travaux d'infrastructures seront réalisés, tels une bretelle d'accès, un réseau d'écoulement d'eaux pluviales, des aires imperméables pour le stockage des terres,...

- Travaux d'extraction, de reconditionnement et d'élimination = 27 mois.

M. le Sous-Préfet explique que, compte-tenu des aspects règlementaires et pour le sérieux de l'opération, les délais annoncés sont incompressibles.

II - Communication sur le problème de l'appropriation ou de l'usage des terrains nécessaires à l'opération :

M. le Sous-Préfet fait part des négociations qui sont actuellement en cours avec les propriétaires concernés.

Une première réunion s'est tenue hier en mairie de Saintines et une seconde a été fixée au 14 mai prochain.

Ces rencontres ont pour but d'obtenir des propriétaires une autorisation d'occupation amiable de leurs terrains afin que les travaux puissent se poursuivre au delà du 25 avril 1999, date d'expiration de l'occupation temporaire fixée par l'arrêté préfectoral du 26 avril 1994, cet acte n'étant pas reconductible.

En l'absence de cette procédure amiable, l'Etat devrait recourir à l'expropriation, mais cela impliquerait que la responsabilité des propriétaires soit préalablement soulevée pour obtenir la dépollution du site.

Par ailleurs, les propriétaires s'étant plaints de préjudices subis en 1993, lors de la réalisation de la tranchée drainante, M. le Sous-Préfet a demandé à l'A.D.E.M.E. de reprendre l'examen des demandes d'indemnisation correspondantes.

M. LAVILLE souhaite savoir si des acquisitions de terrains sont envisagées en vue notamment, de l'installation d'ouvrages pérennes telle qu'une station d'épuration.

Mme MOUTON précise que, si un dispositif de pompage doit être installé, il le sera sur le site même de la carrière. 5000 m² ont d'ailleurs été réservés en dehors des aires de stockage des terres.

M. le Sous-Préfet ajoute que tous les avis techniques concourent à dire qu'il existe, encore à ce jour, un certain nombre d'incertitudes concernant la réalisation de cette station. Toutefois, il n'en est pas fait un préalable et les travaux de nettoyage peuvent, par conséquent, commencer.

III - Présentation des études réalisées par ECOTHEME et le BURGEAP :

M. COSTIL, du BURGEAP et MM. LARERE, POITOU et BAS, du cabinet ECOTHEME exposent les conclusions des études hydrauliques, faunistiques et floristiques qu'ils ont réalisées concernant la décharge.

M. CALLENS, en sa qualité de président de la commission locale de l'eau du S.A.G.E. Automne, sollicite un exemplaire de ces études qui aideront la commission dans ses travaux d'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

Une synthèse de ces études, rédigée par l'A.D.E.M.E., est jointe en annexe de ce compte-rendu.

M. le Sous-Préfet indique que ces deux études, dans leur version intégrale, seront mises à la disposition de quiconque souhaite les consulter, à la Préfecture ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Senlis.

S'agissant des risques de pollution de l'eau, Mme ROUBEROL pose la question de savoir si une étude épidémiologique a été ou sera réalisée.

Mme GLOAGUEN répond, à ce sujet, que M. le Préfet a saisi la cellule interrégionale de santé quant à l'opportunité de réaliser une telle étude.

Elle ajoute que les dernières analyses effectuées sur les captages de Saintines et sur la source de Néry n'ont pas révélé de pollution. D'autres prélèvements seront faits dès la semaine prochaine.

Mme MOUTON remarque que les analyses sur plusieurs puits, réalisées il y a trois ou quatre ans par l'A.D.E.M.E., ont apporté la même conclusion.

Toutefois, pour répondre aux inquiétudes des élus et de l'association des riverains de la décharge quant à une éventuelle pollution des eaux, M. le Sous-Préfet propose qu'une nouvelle campagne d'analyses soit programmée et demande à la D.D.A.S.S. de bien vouloir en chiffrer le coût.

M. BILAUD clôt la séance en remerciant les participants et en indiquant qu'une prochaine réunion de la C.L.I.S. se tiendra après le 25 juin 1997.

Le Sous-Préfet,

Michel BILAUD